

## **Communiqué du Conseil Syndical des Hauts de Roquebrune**

Chers propriétaires de la Grande Bastide,

Ce jeudi 24 septembre, l'Assemblée Spéciale s'est tenue à Roquebrune. Les personnes présentes et représentées ont choisi la proposition de l'entreprise Arc en Ciel en association avec l'étanchéité des terrasses. Ceci fut acquis presque à l'unanimité des votes.

En ce qui concerne l'étanchéité des terrasses et afin de réduire l'impact financier immédiat, une proposition d'étalement des travaux sera faite lors de la prochaine AG de mars 2016.

Cela veut dire qu'aucun appel de fonds ne sera fait. La somme reçue de MGM pour la Grande Bastide est suffisante pour couvrir les travaux de ravalement et une première partie des travaux d'étanchéité.

Par contre, en janvier 2016 un appel de fonds sera réalisé pour l'assurance « dommage d'ouvrage » que nous avons également votée. Cela représente environ 5.000 € et cela s'impose vu que nous bénéficierons d'une garantie décennale pour les travaux de ravalement.

Les travaux commenceront fin mars et dureront 3 mois hors jours d'intempéries évidemment.

Concernant l'organisation des travaux, vous recevrez un courrier en début d'année.

Bien à vous.

**Le Conseil Syndical des HDR**